

Les enfants-soldats

Par Daniel TANT

Dans toute guerre les occidentaux sont horrifiés de voir des enfants soldats, les armes à la main risquer leur vie, leur santé et leur avenir sur tous les théâtres de guerre au mépris de la convention de Genève qui interdit l'enrôlement des enfants de moins de quinze ans.

Kidnappés ou volontaires, ils doivent parfois décimer leur propre famille pour prouver leur adhésion totale. Ce sont des combattants peu ou pas payés, serviables, influençables, capables ou victimes de massacres et de tortures, pouvant également cuisiner, porter des sacs ou des messages, espionner, devenir kamikazes ou boucliers humains, participer aux guérillas, etc... Notre morale réprouve ces jeunesses sacrifiées et pourtant le problème ne date pas d'aujourd'hui, puisque l'Europe a connu cette situation pendant la Seconde guerre mondiale.

Les Hitler-Jugend (les jeunesses hitlériennes)

Nous pourrions croire que les Hitler-Jugend étaient recrutés en Allemagne à la fin de la guerre, pour tenter de sauver leur pays en ruines, en désespoir de cause.

Il n'en est rien.

Leur mouvement est créé à Munich sous le nom de « Jungsturm Adolf Hitler » le 13 mai 1922, donc bien avant l'élection du führer à la chancellerie. Il est dirigé par Gustav Adolf Lenk. Interdit en 1923, le mouvement est refondé le 4 juillet 1926 sous le nom d' « Hitlerjugend » et dirigé en 1940 par Axmann.

Cette guerre avec des enfants est donc préparée de longue date. Dès l'origine des garçons de 8 à 18 ans espèrent y devenir des héros représentant la race aryenne pour sauver le IIIème Reich. Ils y apprennent le maniement des armes, la stratégie et se soumettent à leur hiérarchie en espérant devenir eux-mêmes des dirigeants nazis.

De 1000 membres en 1923, ils sont 5 millions en 1936. L'enrôlement étant obligatoire en 1940, ils dépassent le nombre de 8 millions en 1944.

Mais les vocations sont émoussées, les membres s'y ennuiant, supportent mal les ordres et brimades d'autant que l'aspect purement militaire tend à disparaître puisqu'ils sont le plus souvent employés pour aider les pompiers, la Poste, les chemins de fer ou les services radio.

Par contre, pendant le débarquement allié ils participent activement aux combats en Normandie.



Les 35 lauréats du concours professionnel sont des invités d'honneur à Berlin.

Soulignons que leur cas n'est pas isolé. Pendant cette guerre des enfants de 16 et 17 ans se battent en Pologne et en Russie.



Evidemment, pour stimuler cette jeunesse, des timbres sont émis en leur honneur.



Voyage des Hitlerjugend le 22 août 1935.



ci-dessus : Décoration de Willi Hübner, en [1945](#)



ci-dessus, Axmann s'adresse aux associations des Hitlerjugend.



Une délégation japonaise vient s'inspirer des Hitlerjugend.
Ils sont accueillis par Axmann



A la demande du Generalfeldmarschall Keitel, 15 chevaliers militaires se rendent dans les camps des Hitlerjugend pour évoquer les actes d'héroïsme dans les batailles et stimuler ainsi la jeunesse. La réception à Berlin a été suivie d'un échange d'idées sur l'entraînement dans les camps militaires.

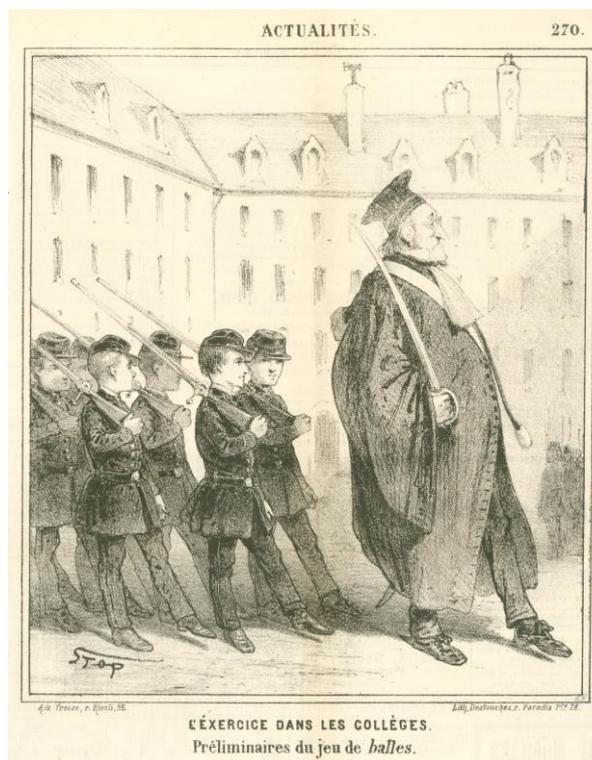
En France Les bataillons scolaires

La guerre ou plutôt la défaite de 1870 fait prendre conscience à nos autorités de devoir développer physiquement notre jeunesse.

Depuis 1872 le service militaire est soumis au tirage au sort, avec exemption pour certaines catégories. Pendant ce temps une préparation générale à la vie militaire est imposée aux scolaires.

En 1881, le ministre de la Guerre explique que « ...les services de trois ans ... doit avoir été précédé ... d'un dressage préliminaire acquis à l'école... ». Le mot dressage exprime à lui seul l'état d'esprit dans lequel il faut inculquer à notre jeunesse « l'amour de la patrie ».

Le 6 juillet 1882 apparaissent les premiers bataillons scolaires pour les garçons de plus de 12 ans.



Le Charivari 1869

Voici partiellement les deux textes législatifs qui organisent cette formation :

Décret relatif à l'instruction militaire et à la création de bataillons scolaires dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire.

Art. 1^{er} Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de deux cents à six cents élèves, âgés de douze ans et au-dessus pourra, sous le nom de *bataillon scolaire*, rassembler ses élèves pour les exercices gymnastiques et militaires pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction.

.....

Art. 3. Tout bataillon scolaire, après sa constitution, devra être inspecté, au moins une fois par an, par la commission désignée à l'art. 2.

Art. 4. Tout bataillon scolaire recevra du Ministre de l'Instruction publique un drapeau spécial qui sera déposé, chaque année, dans celle des écoles dont les enfants auront obtenu, au cours de l'année, les meilleures notes d'inspection militaire.

Art. 5. Chaque bataillon scolaire se composera de 4 compagnies, dont chacune comprendra au moins 50 enfants.

.....

Art. 9. Le bataillon scolaire ne pourra être armé que de fusils conformes à un modèle adopté par le Ministre de la Guerre et poinçonnés par l'autorité militaire. Ces fusils,

dont la fabrication sera abandonnée à l'industrie privée, devront présenter les trois conditions suivantes : n'être pas trop lourds pour l'âge des enfants ; comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel ; n'être pas susceptibles de faire feu même à courte portée.

Les fusils seront déposés à l'école.

Donc, en 1862, ces fusils ne sont pas censés pouvoir tirer.

Jules GREVY

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,

Jules FERRY

Le Ministre de la Guerre,

BILLOT

Le Ministre de l'Intérieur,

René GOBLET

Jusque là le tir est virtuel. Mais il convient de former de vrais tireurs pour éliminer le moment venu, le maximum d'envahisseurs.

L'entraînement à la vie militaire porte ses fruits. Il faut prouver à la France que notre jeunesse s'endurcit et se prépare au sacrifice suprême. Le 11 septembre 1887, les bataillons scolaires partent d'Amiens, parcourent 15 à 20 Kms par jour pour rejoindre Paris où ils sont acclamés.

Le 27 juillet 1893 est publié l'arrêté décidant l'enseignement du tir à la carabine pour les élèves de plus de 10 ans :

Arrêté portant règlement sur l'exécution des exercices de tir dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire.

Les Ministres de la Guerre, de l'Instruction publique et de l'Intérieur,

Vu le décret en date du 6 juillet 1882 ;

Arrêtent :

Dispositions générales.

Art. 1^{er}. Les fusils scolaires, destinés aux exercices scolaires et mis en service en raison de trois par école, seront, ainsi que les munitions, déposés soit dans les casernes de gendarmerie, soit dans les magasins des corps de troupe, suivant les ordres de l'autorité militaire.

Art. 2. Ces armes ne seront délivrées que les jours des exercices préparatoires ayant pour but de démontrer le maniement du fusil devant la cible, le pointage et les positions du tireur.

[Officiellement, et jusque là, ces armes ne servent qu'à prendre la posture corporelle adéquate sur le terrain].

.....

Art. 7. Le prix de cession de l'étui est fixé à 0f.04. Celui du chargement, y compris le nettoyage des étuis et la fourniture des divers éléments qui le composent, est de 0f.009 par cartouche.

Ces dépenses, ainsi que les frais de transport, seront à la charge des établissements scolaires.

Art. 8. Il sera alloué aux corps par cartouche livrée aux écoles une somme de 0f.002, dont 0f.001 pour les frais de combustible, etc., et 0f.001 pour le personnel subalterne qui procèdera au chargement. Cette allocation sera payée sur les fonds de l'armement et devra être comprise dans le relevé des dépenses annuelles effectuées pour ce service par les corps.

.....

Exécution du tir.

Art. 11. Le tir réduit avec le fusil scolaire s'exécute en employant trois lignes de mire, savoir :

De 10 à 20 mètres : employer la ligne de mire qui passe par le sommet du guidon et le cran du talon de la hausse couchée (ce cran porte l'indication 10 à 20) ;

A 30 mètres : employer la ligne de mire qui passe par le sommet du guidon et le cran inférieur de la planche de la hausse levée (ce cran porte l'indication 30) ;

A 40 mètres : employer la ligne de mire qui passe par le sommet du guidon et le cran du curseur abaissé, la planche de hausse étant levée (un trait, affleurant le bord supérieur du curseur abaissé, est tracé sur le côté droit de la planche, et l'indication 40 est inscrite au-dessus).

Art. 12. La cartouche de tir réduit pour fusil scolaire comprend :

1° Un étui vide de cartouche modèle 1874, raccourci de 0m ,01 ;

2° Les divers éléments nécessaires au chargement :

1 amorce ;

1 couvre-amorce ;

1 balle sphérique en plomb de 8 gr. 70 ;

1 charge de poudre de 0 gr. 4.

Cette cartouche est chargée exactement comme la cartouche de tir réduit ordinaire.

Art. 13. Chaque enfant susceptible de prendre part aux exercices de tir réduit, dans les écoles où ces exercices auront été organisés, pourra tirer au maximum cinq séries de 6 balles, soit 30 cartouches par an. Il ne sera jamais tiré, dans la même séance, plus de 6 cartouches par enfant.

.....

Art. 16. Le tir réduit pourra exceptionnellement être exécuté en rase campagne : dans ce cas, la direction de tir ne devra rencontrer, à moins de 450 mètres de la cible, ni route, ni canal, ni voie ferrée, ni habitation. On tirera, s'il est possible, contre une butte en terre naturelle ou artificielle.

Les habitants devront être prévenus avant chaque séance, par les soins de l'autorité municipale, du jour, de l'heure et de l'endroit choisis pour l'exercice.

Ils pratiquent probablement le tir réduit en raison de leur corpulence juvénile. Ceux qui, au XXème siècle ont « fait leurs classes » à l'armée savent qu'un fusil de guerre, même s'il est employé par un homme de solide constitution, peut lui déboîter l'épaule s'il n'est pas bien plaqué.

Selon Paul Bert : « nous voulons pour l'école ... le petit fusil que l'enfant apprendra à manier dès l'école, dont l'usage deviendra pour lui chose instinctive, ... car ce petit enfant [sera] un soldat toujours prêt... ».

Les résultats espérés par cette formation militaire sont : la régularité des exercices, la marche, l'ordre, la propreté, l'esprit de discipline, la force morale, l'obéissance et l'enseignement patriotique.

Parallèlement des associations civiles n'attendent pas pour former des mouvements paramilitaires. En 1896 les Lorrains et les Alsaciens fondent « les volontaires d'Alsace-Lorraine » en tenue noire pour marquer le deuil de leurs provinces, et un programme annonçant clairement leurs projets de reconquête avec marches de 30 Kms, escrime à la baïonnette et maniement d'armes.

18 ans plus tard l'inévitable arrive et ces bataillons scolaires deviennent un prélude à une boucherie dont notre société porte encore les stigmates. Tous ces jeunes qui rêvaient de posséder une ferme pour entretenir leurs familles et vieillir doucement entourés d'enfants et petits-enfants, sont transformés en chair à canon. De leur jeunesse, de leurs espoirs, il ne reste que leur nom gravé sur un monument aux morts, et ceux qui reviennent vivants entrent souvent dans la catégorie des « gueules cassées ».

Après 47 ans d'occupation allemande, l'Alsace est libérée au prix du sang versé par plusieurs millions de morts originaires de divers pays, dont une majorité par la France. Pendant un demi siècle les Alsaciens étaient heureux d'être accueillis en Lorraine et en Champagne, même si aujourd'hui ils regardent les Champenois d'un air hautain pour exiger tous les avantages de la nouvelle régionalisation.

Autant les jeunesses hitlériennes étaient glorifiées et stimulées, autant les bataillons scolaires de la fin du XIXème en France sont discrets et les cartes postales sont rares.

Les enfants-soldats existent depuis longtemps. Enrôlés au moyen age comme écuyer dès 12 à 14 ans, puis à la Révolution française comme tambours dès 13 ans, nous en trouvons également pendant la guerre de sécession (1860).

Et aujourd'hui, pendant que vous lisez cet article, des centaines de milliers de jeunes garçons se battent à travers le monde, servent de kamikazes et meurent. Les filles combattent et certaines se font violer. Les deux sexes enfin sont souvent utilisés pour donner leur sang.